



Procédure d'adhésion simplifiée pour les entreprises liées à une convention-cadre

La fédération, le syndicat, la franchise, la fédération, l'association (etc) dont vous faites partie a signé une convention-cadre avec La Médiation Professionnelle.

A ce titre, vous bénéficiez d'avantages et vous n'avez qu'un formulaire à remplir.

Pour le remplir, voici les étapes à ne pas manquer :























1. Aller sur notre site

Vous devez aller sur la page des conventions-cadres sur notre site à cette adresse


<https://www.mediateur-consommation-smp.fr/convention/syndicat-national-des-moniteurs-cyclistes-francais-snmcf/>

ou cliquer sur le logo de la fédération, du syndicat, du regroupement professionnel dont vous faites partie sur cette page <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/les-conventions-cadre/>

Voici le liste des conventions cadres agréées avec le Société de Médiation Professionnelle.

 Agences Privées	 CAPEB Jura	 CAPEB Pays-Basque
 Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne	 Codes Rousseau	 CRÉDIT MUNICIPAL Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal
Convention à titre individuel	 DIAGAMTER	 FNDQ Fédération Nationale Des Coachs Immobiliers
 GN IMMO	 ICOMI France	 La Compagnie des Animaux
 Locabox	 Magik Events - Centre AJC	 One World Fit
 Réseau HB	 SSI - Syndicat des sophrologues indépendants	 SYNAMOME
 UMH 82	 UNGE - Union nationale des géomètres experts	 UNIMEV
 Union Francophone des Professionnels de Shiatsu Thérapeutique (UFPST)	 ViaMédiation	

2. Renseigner les informations sur votre entreprise (le chiffre d'affaires n'est pas nécessaire)



SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

[ACCUEIL](#) [PARTICULIERS](#) [LES PROFESSIONNELS SIGNATAIRES](#) [MÉDIATEURS](#) [INFOS](#)

Professionnels : désigner un médiateur professionnel

Prenez contact :

Depuis le 1er janvier 2016, les professionnels sont dans l'obligation de proposer aux usagers de leurs services et/ou consommateurs de leurs produits un dispositif de médiation.

Article L612- du Code de la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Commerçant / Professionnel, vous pouvez nous contacter

1 Informations générales

2 Coordonnées

3 Votre demande

Forme juridique *

Choisir...

Raison sociale *

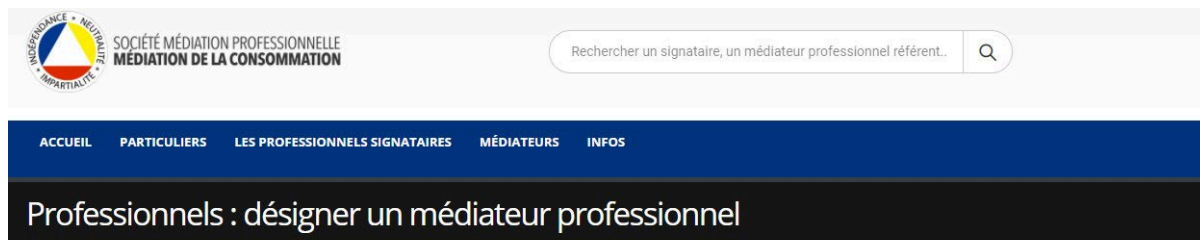
SIREN *

Code APE *

Chiffre d'affaires annuel *

> Continuer

3. Renseigner les coordonnées du représentant légal de l'entreprise et les coordonnées de la personne à contacter en cas de demande de médiation



Prenez contact :

Article L612- du Code de la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Depuis le 1er janvier 2016, les professionnels sont dans l'obligation de proposer aux usagers de leurs services et/ou consommateurs de leurs produits un dispositif de médiation.

Commerçant / Professionnel, vous pouvez nous contacter

1 Informations générales 2 **Coordonnées** 3 Votre demande

Responsable légal

Prénom *	Nom *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Email *	Téléphone *
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Correspondant dossier médiation


Prénom *	Nom *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Email *	Téléphone *
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse

Rue / Avenue / etc. *	Complément d'adresse
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal *	Commune *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays	
France	

4. Télécharger la convention-cadre

Dans le 3^{ème} onglet, en cliquant sur « convention-cadre conclue entre la société Médiation Professionnelle » vous accédez à cette convention que vous pouvez télécharger, elle contient toutes les informations nécessaires.




SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

ACCUEIL PARTICULIERS PROFESSIONNELS MÉDIATEURS INFOS

Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF)

Chers membres du Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF),

Tout consommateur a le droit de recourir **gratuitement** à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services qui l'oppose à un professionnel ([Article L.612-1 du Code de la Consommation](#)). A cet effet, tout professionnel a l'obligation de désigner une entité de médiation de la consommation.



Le Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF) a signé une convention cadre avec la société Médiation Professionnelle.

En tant que membre du Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF), vous pouvez **bénéficier de cette offre**. Pour **mettre en place l'engagement d'adhésion au nom de votre société**, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et suivre la procédure.

Adhérer au service de médiation de la consommation

1 Informations générales 2 Coordonnées **3 Votre demande**

Pour les membres d'un regroupement, sélectionnez-le ci-dessous

Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF) ▼

Le professionnel

- déclare faire partie du Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF)
- déclare avoir pris connaissance de la [convention-cadre conclue entre la société Médiation Professionnelle et le Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français \(SNMCF\) ainsi que de ses annexes](#)
- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve la [charte de la médiation de la consommation de la société Médiation Professionnelle](#)
- déclare avoir pris connaissance de la [liste des médiateurs de la consommation désignés par la Sté de la Médiation Professionnelle](#) – ces médiateurs ont tous été validés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC)
- déclare avoir pris connaissance des modalités tarifaires d'adhésion à la société Médiation Professionnelle et s'engage à les payer
- désigne la société Médiation Professionnelle comme médiateur de la consommation pour trois ans, à compter de la date de signature de la convention

Informations complémentaires ?

Cliquez sur envoyer la demande, vous recevrez en retour les informations à publier dans vos conditions générales de vente ou tout document approprié, ainsi qu'un visuel si vous avez accueil physique de vos clients particuliers.